

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le Lundi, le Mercredi et le Vendredi dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, etc. doivent être adressés, francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, No. 25, Rue Lamontagne, Basse Ville.



PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. et pour chaque insertion subséquente 6 deniers courant. Douze lignes et au-dessous 3s. et 5 deniers courant pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de douze lignes, 3 deniers par ligne, et un denier pour chaque insertion subséquente. Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS !!!

MELANGES

DE QUELQUES MOTS.

De l'époque où ils ont paru, et de ceux qui les ont mis les premiers en usage.

L'Académie était née (1610), et l'un des principaux objets de son institution était la rédaction de ce fameux dictionnaire encore inachevé, véritable tour de Babel, dont l'usage démolit les bases, ou renouvelle les matériaux plus vite que les architectes ne s'élèvent. Les premiers académiciens prirent de là occasion d'exercer sur les mots un pouvoir sans contrôle. A peine installés, et comme acte de joyeux avènement, ils condamnèrent : moult, ains, jajoit, ores, adoncq, icelui, il ne m'enchant, mavaisté, blandice, empraunce, tollir, culter, usance, pieça, seruant, illec, ainçois, dont plusieurs sont si regrettables ; ils proscrivirent : ains soit, pitreux, n'en pouvoir mais, angoise, qui ont reçu depuis comme des exilés après une réclusion ; enfin, enhardis par le succès, ils allèrent jusqu'à mettre en jugement : encore, néanmoins, cependant, toutefois, pourquoï, onques, partant, or, lequel, un tel, un quidam, etc. Je ne sais où ils se seraient arrêtés, s'ils n'avaient pas rencontré, dans le sein même de l'Académie, une opposition vigoureuse. On la vit, ainsi que les beaux esprits du temps, se diviser, au sujet de ces mots, en fractions hostiles, et mettre dans cette guerre grammaticale autant de passion que nous en mettons aujourd'hui dans les discussions politiques. Heureux temps pour le pouvoir que celui où l'esprit de polémique s'exerce sur de semblables questions ! D'une part on remarquait Corizay, l'Étoile, Fombaut, Malleville, acharnés à la perte des malheureux mots que nous avons cités ; de l'autre, Simond, Godeau, Chapelain, Balzac, qui se prononçaient pour leur maintien. Car fut un des plus virement disputés : Gomberville lui fit une guerre à mort, et se vanta de ne l'avoir pas employé une seule fois dans les cinq volumes (et quels volumes !) de son Golexandre, à quoi ses adversaires répondirent qu'ils aimaient mieux le croire que d'y aller voir. Mais il ne fallut pas moins que les autorités réunies de Conart, de Saint-Amant et de Faret, qui entonnèrent en pleine académie une chanson populaire dont ce mot formait le refrain ; de Voiture qui a écrit sur ce sujet une lettre assez spirituelle bien qu'un peu prétentieuse, et l'intervention de la prérogative royale qu'on représentait comme paralysée par l'exclusion de la formule : Car tel est notre bon plaisir, pour empêcher Car de céder la place à pour ce que. Voici comment Saint-Evremond, dans sa comédie des Académiciens, formule l'arrêt de l'Académie qui intervint dans ces graves différends :

Or, qui fit l'important, déchu de tous honneurs. Ne pourra plus servir qu'à de vieux racontours : Combien que, pour ce que, font un son incommode, Et d'autant et parfois ne sont pas plus à la mode, Jadis est conservé par respect pour Malherbe. Il faudroit modifier cet indiscret parquai, Et respecter le car pour l'intérêt du roi.

Les essais d'innovation et de réforme s'étendirent alors jusqu'à l'orthographe ; et l'on verra, par le passage suivant de Voiture, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pas même l'orthographe de M. Marle :

... Je ne sais quels auteurs Ancien, présent aux correcteurs Une impudence ortogaphie, Leur faisant mettre : paragrafe, Philosophie, ofse, le tans, L'iver, Potonne, le printans, Place real, le roime, Saint Ogustin et saint Gerome !

Le croirait-on ! une guerre civile ne put distraire ces hommes d'aussi graves préoccupations. On menait de front ces deux choses, et l'on ne mettait ni plus ni moins de passion à prendre parti pour Mazarin ou le parlement que pour car ou pour ce que ! Cette coïncidence de la Fronde avec la naissance de l'Académie ne contribua pas peu à lui donner son caractère ébriologique et semi-littéraire. A ce titre, elle devait laisser ces traces dans la langue, pour qui son nom même fut une conquête : c'est à cette époque que frondeur et fronder prirent un sens tout nouveau. Voici ce qu'on lit dans les Remarques sur la Langue française, par le père Bouhours, au mot emportement : " Nous avons vu notre ce mot sans que nous sachions précisément qui

en est l'auteur. Nous savons seulement qu'il naquit durant les dernières guerres civiles : il était juste qu'étant né parmi les troubles et dans le carnage, il ne s'acquiescât que l'indignation et la fureur. " Quant à moi, je trouve qu'il exprime admirablement cette espèce de passion qui emportait alors vers la révolte les Turenne et les Condé avec une merveilleuse facilité, passion qui tenait le milieu entre le dépit moins grave dans ses résultats, et la haine plus profondément sentie dans ses actes.

Un autre mot de la langue devant recevoir dans les guerres de la Fronde ce baptême populaire qui rend si vivace tout ce qu'il touche. Le courage du vieux Mathieu Mole dans ces circonstances, soit qu'il se présentât au peuple ou à la reine, frappa tellement les esprits, qu'on se le ba-on d'un terme nouveau pour l'exprimer. Un jour, au milieu d'un groupe, à la Croix du Troir, je suppose, une voix s'éleva, peut-être celle d'un clerc de la Bazoche que ce néologisme avait frappé dans les œuvres du sieur de Malherbe, et accola au nom du vieux président, de cet homme qu'on ne voyait jamais trembler, l'épithète d'intrepide : elle plait aux savaus par son étymologie, au peuple par sa nouveauté ; on n'entend plus parler que de l'intrepidité du magistrat ; on crie : Vive l'intrepide Mathieu Mole ! et le dictionnaire compte deux mots de plus.

Cependant il ne faut pas croire qu'à cette époque un mot entrât ainsi de plein-pied dans la langue sans l'assentiment de messieurs de l'Académie et des faiseurs brevetés. Voici de qui Balzac écrit à un M. de la Roche-Staly, qui, dans une lettre, avait employé ce même mot d'intrepide : " J'ai vu le cavalier que vous appelez intrepide, en suis demeuré extrêmement satisfait. " Mais avez-vous pris attache des grammairiens pour passer intrepide en notre langue ? C'est une nation redoutable à tout le monde et qui pense que les sceptres doivent relever de ses fureurs ; et, si l'on veut la croire, sa juridiction s'étend jusque sur les têtes couronnées, si elles veulent introduire un nouveau mot. Il est vrai que M. Malherbe s'est servi avant nous de celui-ci. Mais parce que ce n'est pas le révérend Coeffeteau, il ne nous sera jamais alloué par M***, qui croit que, comme il n'y a point de salut hors de l'église romaine, il n'y a point aussi de français hors de l'Histoire romaine. Quel qu'il en soit, intrepide lui plaît fort, et, si j'ai du crédit, je l'emploierai volontiers pour faciliter sa réception. " Je vous félicite, écrit le même auteur à un de ses amis, d'avoir M. de Roncières pour gouverneur, M. Rigaut pour confère, et mademoiselle Caliste ou pour maîtresse, ou pour écoleière. Si le mot de féliciter n'est pas encore français il le sera l'année qui vient ; et M. Vaugelas m'a promis de ne lui être point contraire quand nous solliciterons sa réception. "

Nous avons cité ces passages parce qu'ils caractérisent bien cette époque de science et de pédantisme, de création et de prudence, à la quelle notre langue doit sa clarté, sa correction et peut-être la perte de sa franchise et de son énergie primitives : où le langage était la grande affaire des beaux esprits, des courtisans, des femmes à la mode ; où certains régulateurs plus ou moins judicieux se posaient en arbitres suprêmes de la langue sans presque trouver de contradictions ; où les Racine et les Corneille avaient la bonhomie de se laisser traduire à la barre des Chapelain et des Scudéry ; où chacun voulait faire son mot (et heureux celui qui réussissait !) ; enfin où toutes les classes de la société apportaient leur tribut au grand œuvre de la régénération grammaticale. Tel était le mouvement littéraire à la fin du siècle de Louis XIII et au commencement de celui de Louis XIV.

B. E. J. RATHERY.

EXTRAITS DIVERS

DES DERNIERS JOURNAUX DE PARIS.

—Voici quelques-unes des nouvelles qui circulent à la frontière espagnole : nous les trouvons dans la Sentinelle des Pyrénées, du 9 octobre : " Hier à deux heures de l'après-midi un courrier espagnol pour le consul, est arrivé de Madrid. Celui-ci s'est rendu aussitôt à Camba, et des fonds ont été mis à la disposition de Mina qui, dit-on, passera la frontière le 1er novembre

Il a beaucoup blâmé Rodil d'avoir ainsi abandonné une armée qui lui était confiée avant d'avoir remis son commandement à son successeur. Le général San Juanina a pris le commandement de l'armée, à cause de la maladie du vice-roi.

—On écrit de la frontière espagnole : " Depuis que la résocation de Rodil est officiellement annoncée, les deux partis restent en présence, sans chercher d'en venir aux mains. Les troupes de la reine se fortifient dans les positions les plus favorables ; les insurgés battent la campagne dans tous les sens, lèvent des contributions çà et là, et, de gré ou de force, entraînent tous les hommes depuis 20 jusqu'à 50 ans sous leurs drapeaux. Ils paraissent pressentir que si la santé de Mina se rétablit, ils vont avoir affaire avec un redoutable adversaire ; aussi ne négligent-ils rien pour mettre à profit l'espèce de trêve qui leur est accordée. Zumalacarregey montre une activité vraiment incroyable ; après avoir fait preuve sur les champs de bataille d'une présence d'esprit peu commune, de ressources inépuisables au milieu d'obstacles renaissances, ce chef de guerillas déjoue maintenant, dans l'organisation de son armée, la prudence, la profondeur d'un homme de guerre consommé. " (Mémoires des Pyrénées.)

Zumalacarregey avait effectivement, dans l'armée espagnole, la réputation d'un excellent colonel et surtout d'un habile administrateur. —On écrit de Bayonne, le 10, que le général Mina est revenu dans cette ville des bains de Camba. Sa santé, ajoute-t-on, s'est sensiblement améliorée ; il a recouvré toutes ses forces, et se dispose à passer très incontinent la frontière pour se rendre à Pamplune. Il est tems qu'il aille remplir son importante mission : car l'armée espagnole est sans chef. Rodil s'est éloigné dans un accès de vanité blessée et de coupable irritation. C'est une désertion véritable, que ne justifie pas le vain abandon de ses troupes.

—Don Miguel en Espagne.—S'il faut en croire une feuille de Bordeaux et les nouvelles reçues de la frontière espagnole, la police de M. Thiers, si bien représentée aux Pyrénées par M. le commissaire extraordinaire Joly, vient de remporter un nouveau triomphe. Don Miguel a traversé la France, à peu près comme l'a fait don Carlos, et il est maintenant en Espagne. —On écrit de Madrid que dans sa séance du 3, la chambre des procuradores, à l'unanimité, a exclu du trône don Carlos et toute sa descendance. Elle a aussi décidé que ce prince et sa famille sont bannis à perpétuité du territoire d'Espagne.

—La Gazette d'Ausbourg, soutient malgré les dénégations du Journal de Paris, que des négociations ont été ouvertes entre le Palais-Royal et diverses puissances, pour l'évacuation d'Ancone et pour l'arrangement de l'affaire d'Alger. " Toutes les dénégations de l'organe officiel ne feront pas, dit la Gazette d'Ausbourg, que ce que l'organe ministériel qualifie d'invention ne soit une réalité. "

—Un journal du matin annonce de nouveaux troubles en Grèce. Ils seraient cette fois d'une gravité telle qu'ils compromettent l'existence du gouvernement actuel. Nous ne tarderons pas à recevoir des détails étendus.

—On lit en gros caractères dans le Pilote, journal de Dublin, l'article suivant : " Dublin, 8 Octobre 1834.

" Concitoyens, " Conformément à votre vœu, si généralement exprimé, nous donnons avis que le dimanche 25 de ce mois a été convoqué comme jour du paiement du tribut d'O'Connell pour l'année 1834. Les habitants patriotes de chaque paroisse du royaume voudront donc bien, une fois pour toutes, prendre les arrangements nécessaires pour participer à rendre cet honorable témoignage de la reconnaissance de l'Irlande digne du pays et de l'homme. Signé JOHN POWER, CONSEILLER MACHOLLYN et DAVID LYNCH, trésoriers ; PATRICK VINCENT, FITS PATRICK, secrétaires. " On dit que de tribut, cette année, dépassera de plusieurs milliers de livres sterling le tribut de l'année dernière. (Globe)

—PORTSMOUTH, 18 octobre.—Le bateau à vapeur Soko, apporte des nouvelles du 12 de Lisbonne.

La mort de don Pedro est généralement regrettée à Lisbonne et à Oporto ; l'affliction est d'autant plus vive que l'on croit qu'il était vraiment sincère dans sa résolution d'effectuer toutes les réformes que réclamait le Portugal et que sanctionnait la charte. On craint que Dona Maria, placée sous la tutelle de Tapia et de Palmella, tous deux partisans du pouvoir absolu, ne puisse remplir les engagements contractés en son nom par son père. Le duc de Palmella est à la fois le confident et le conseiller le plus intime de la jeune Reine. Le pays jouit d'une profonde tranquillité ; l'armée est si bien disposée en faveur du gouvernement actuel que l'on ne redoute point la désertion, dans le cas où don Miguel, tenterait les hasards d'une in-

vasion. La moisson et les récoltes ont été très abondantes.

—LONDRES, 20 octobre.—Notre correspondant de Lisbonne présente la situation du Portugal sous un aspect très favorable. La jeune Reine a commencé son règne avec la détermination de suivre les sages conseils de son père. Guidée par ses propres sentiments et par le respect qu'elle rend à sa mémoire, à son arrivée, le jour qui suivit les funérailles de don Pedro, au palais de Necessidades, elle envoya chercher les ministres et leur dit : Mon auguste père vit toujours pour moi ; veillez à ce que rien ne s'écarte de la simplicité et de l'économie qu'il avait établies. La cour de Portugal a toujours été fameuse pour ses extravagantes profusions ; il n'y en a que plus de mérite pour une jeune reine à fermer l'oreille aux conseils de ceux qui voudraient lui persuader de préférer une vaine splendeur au bien de ses sujets et à poursuivre avec persévérance un système d'économie qui seul peut remettre l'ordre dans les finances. Jusqu'ici les actions de la Reine surpassent les espérances de ceux qui s'intéressent au Portugal et à la cause constitutionnelle ; qu'elle continue comme elle a commencé et nous sommes certains qu'elle pourra toujours compter sur l'amitié du gouvernement et du peuple anglais.

—L'édifice où se tenaient les séances du Parlement anglais, a été détruit par les flammes. Ce malheureux événement a causé une vive sensation à Londres. Les journaux sont pleins des réflexions que cet incendie leur inspire ; voici celles du Sun : " La destruction complète des deux salles des séances du parlement anglais sera le commencement d'une ère nouvelle dans l'histoire de l'Angleterre. L'histoire des siècles à venir, arrivée à cette époque de ses annales, suspendra sa narration pour arrêter ses regards sur la gloire dont ces ruines fumantes ont été les témoins, pour rappeler les souvenirs sacrés des triomphes que la liberté remporta dans cette enceinte, et peut-être pour dater du jour qui vit tomber ce vénérable édifice les changements les plus importants qui aient jamais laissé une impression indélébile sur le caractère d'un grand peuple. Nous avons vu l'incendie de tous les points par où l'on pouvait en approcher et jamais nos yeux n'ont été frappés d'un spectacle aussi grand aussi sublime. Sur le pont de Westminster et plus d'un mille plus loin, le vent portait une pluie de feu. Une multitude immense accourait de tous côtés, poussée par un sentiment unique, celui de conserver ce monument de la liberté de la Grande-Bretagne, ce théâtre qui vit les actions les plus grandes, les plus glorieuses parmi toutes celles dont abonde notre histoire. Les efforts les mieux dirigés ne réussirent à sauver que Westminster Hall et les cours de justice qui l'entourent. "

La perte que la destruction de cet édifice fut éprouver à la nation est incalculable. Les livres que les flammes ont consumés valaient seuls plusieurs milliers de livres sterling, sans compter les documents les plus précieux dont il faudra peut-être un demi-siècle pour réparer l'anéantissement total. Considérée sous le point de vue de l'argent, on peut l'évaluer à un demi million.

—On lit dans la Gazette de France. " M. le maréchal Gérard a, il y a trois jours, signé et envoyé sa démission, motivée par le regret de l'amnistie. D'autres retraites devaient suivre la sienne ; mais l'effroi a été si grand au château que le président du conseil s'est rendu aux instances qui lui ont été faites. Son dévouement personnel a triomphé de ses répugnances. Il est seulement convenu que le ministre demeurera tel qu'il est jusqu'à la session, chacun gardant sa ligne, son système et ses rançunes. On peut considérer cette résolution comme la dissolution morale de ce conseil, et c'est pour cette fois qu'on peut dire que Louis-Philippe règne et gouverne. "

—Le mémoire annoncé par M. Courtois, le fils du conventionnel, est sous presse. Il révèle tous les moyens extrêmes employés par M. Decazes, pour recouvrer des papiers qui intéressaient au plus haut point Louis XVIII, et qu'on savait être en la possession de son père. Quelque idée que l'on se fasse de la police de 1816 le Mémoire contient des faits tellement odieux, qu'ils surpassent tout ce que l'on connaissait déjà de cette déplorable époque.

—L'institut historique de France, qui ne compte pas encore six mois d'existence, a déjà réuni plus de 600 membres en Europe et en Amérique. Toutes les notabilités dans les lettres, les sciences et les arts figurent dans cette société. Il a convoqué un grand congrès historique à Paris, pour le mois de septembre 1835. Enfin, il vient de publier la première livraison du journal de ses travaux.

—M. le docteur Levaucher écrit à la Gazette des Hôpitaux qu'il a fait usage avec le succès le plus prompt et le plus décisif dans des cas de choléra, du traitement suivant :

" Lavemens avec l'albumine ou blanc d'œuf, délayée et battue dans une infusion légèrement tiède d'eau de têtes de pavot ; pour boisson, blanc d'œufs battus en neige, et délayés dans de l'eau sucrée froide. Si le cas s'exagère, saignées sur l'épigastre ; cataplasmes émollients et chauds sur les mollets. Durant les premiers

jours de la convalescence, œufs frais et à la coque pour nourriture.

" Je puis, ajoute M. Levaucher, vous affirmer ici sur la foi sincère de l'observation, que dix à vingt minutes, après l'emploi du lavement et de l'eau sucrée chargée d'albumine, ces malades étaient guéris et l'annonçaient eux-mêmes, en disant que leurs souffrances leur avaient été enlevées comme avec la main. "

—Voici un compte qui vient d'être publié en Angleterre sur le nombre des voyages des navires à vapeur pour le seul royaume uni :

cabotages.	voyages.	tonnage.
1831	11,401	1,651,079
1832	10,332	1,501,649
1833 p. ports étrangers.	1,506	192,981
1832	1,112	98,116

D'après ce tableau, il est évident que la navigation à vapeur a augmenté d'un tiers en l'année 1833, comparé à 1832.

La poste emploie aujourd'hui à un service régulier vingt-quatre navires à vapeur. Quatre entre Liverpool et Dublin, d'environ 300 tonneaux chacun, et de 140 chevaux de force ; six entre Holyhead et Dublin, de 235 tonneaux chacun, et de 100 chevaux de force ; quatre entre Milford et Waterford, de 189 à 237 tonneaux de charge, et 80 chevaux de force ; deux entre Portpatrick et Donaghadee, de 110 à 130 tonneaux, et de 40 chevaux de force ; trois entre Weymouth et Guernsey et Jersey, de 154 à 165 tonneaux, et de 60 chevaux de force ; enfin cinq de Douvres à Calais et à Ostende, de 110 tonneaux chacun et de 40 à 50 chevaux de force.

Ces vingt-quatre navires font 2,293 voyages par an, et ne manquent jamais d'effectuer leur passage dans le temps prescrit. Ils consomment environ 30,000 tonnes de charbon ou 30 millions de kilogrammes.

—Il résulte d'un rapport fait au parlement d'Angleterre sur les voies à vapeur, rapport publié par la Société française de Statistique universelle, dans le 5e volume de ses travaux, 10 que les vapeurs à vapeur peuvent se mouvoir sur des routes ordinaires ; 20 qu'elles ont transporté jusqu'à quatre-vingt personnes ; 30 que leur poids, machine, combustible, eau et bois de service peut monter à environ trois tonneaux ; 40 qu'elles peuvent mener et descendre les montagnes avec la sûreté et la célérité ; 50 que les voyageurs sont en parfaite sûreté ; 60 qu'elles ne sont pas, lorsqu'elles sont parfaitement construites, incommodes au public ; 70 qu'elles présentent plus de célérité et d'économie dans le transport des personnes et des marchandises ; 80 qu'elles admettent une plus grande largeur des ponts que les voitures ordinaires, et par conséquent ne sont moins sujettes à causer des dégâts aux routes.



QUEBEC :

MERCREDI 26 NOVEMBRE, 1834.

" En renvoyant aux procédés du conseil de ville, on verra que la dette de la cité augmentée. Ce corps a emprunté £1600 pour ouvrir un hôpital pour les colériques, et a sanctionné dernièrement un emprunt de £750, par somme de £250, pour les fûts. " Nous avons l'espoir qu'il donne de bonnes sûretés ; mais nous espérons que la majorité de ce corps ne chargera pas la minorité du paiement de l'intérêt d'aucunes sommes considérables. Les magistrats n'ont jamais emprunté, mais encore ils n'étaient pas de la majorité et n'ont rien fait pour la ville. Nous avons toujours entendu dire que faire des dettes était une preuve de réussite tant dans la vie particulière que publique, et nous avons peu de doute que le conseil de ville ne soit jugé par cette règle. "

Ce qui précède est tiré de la Gazette de Québec d'hier.

La Gazette ayant depuis quelque temps voué une haine jurée à tout ce qui est populaire, et s'étant rendue le héraut du parti ennemi des institutions populaires, on doit attendre de ce qu'elle profane de toutes les occasions pour jeter du discrédit sur les corps populaires. Tant qu'elle n'aura pas recours à des moyens que désavouent la vérité, ce sera de bonne guerre. Ce sera alors aux journaux libéraux à défendre la cause du peuple, et ils n'auront pas droit de se plaindre. Mais ce sera toujours pour eux une tâche désagréable de devoir à relever des avancés dénués de tout fondement, surtout lorsqu'il s'agit de faits si notoires et si

publiques, qu'on ne peut guère supposer que ce soit erreur involontaire ou distraction. Tel est l'avancé contenu dans l'article ci-dessus, ou la Gazette prétend que "les Magistrats n'ont jamais emprunté."

La Gazette parle aussi du paiement de l'intérêt. Les extraits suivants prouvent que les Magistrats ont fait payer à la "minorité" comme à la "majorité" une assez jolie somme en intérêts.

RECUE de Frédk. Destimauville, Ecr. Trésorier des chemins, la somme de Soixante sept livres 7, courant, étant la balance due à la Banque de Québec par la caisse des chemins pour deniers avancés aux Magistrats pour les chemins, pendant les années 1823, 1824 et 1825, y compris l'intérêt sur iceux et en acquit de toute demande.

Québec, 13 Sept. 1831.

NOAH FREER, Caissier. Ce qui précède montre que les Magistrats ont été en dettes depuis 1823 jusqu'à 1831, et qu'ils ont payé des intérêts. Les extraits suivants feront voir la somme détaillée de ces intérêts.

Table with financial data: EXTRAITS du Bank Book du Trésorier des chemins en compte avec la Banque de Québec, 1835. Columns include dates and amounts.

Nous ne parlerons pas de l'emprunt du Choléra, si le Conseil de Ville ne l'eût pas fait. La Gazette aurait été la première à crier contre l'indifférence de ce corps pour la santé publique.

CONVOGATION.—Encore un bruit sur la convocation de la Législature Provinciale, qui doit avoir lieu prochainement, demain peut-être, pour le 20 Janvier ou environ.

Ce serait une "Révolution déguisée", selon le Mercury, si les personnes qui viennent d'être l'objet du choix du peuple dans les élections, se réunissaient dans la vue de prendre les mesures nécessaires pour rencontrer les démarches du parti tory.

A EMILIE, écrivain de la Gazette de Québec. Quand EMILIE aura prouvé, ce qu'il ne fait pas, que l'Éditeur du Canadien s'efforce de faire répandre une doctrine anathématisée, alors cet Éditeur répondra s'il lui est permis de le faire.

A l'égard des grands et importants débats qu'a suscités en Europe la publication de Paroles d'un Croisant, nous n'avons fait que rapporter de part et d'autre ce qui, dans les Journaux étrangers, nous a semblé devoir intéresser nos lecteurs.

CONSEIL DE VILLE, Vendredi, 21 novembre, 1834. Une pétition de M. P. T. David, s. r., priant le conseil d'accorder la requête de certains bouchers, dernièrement présentée au conseil, fut lue, et renvoyée au comité des marchés.

Une requête de M. J. Bie. Dorval, mesurateur de bois, exposant qu'il avait reçu un warrant de la cour du banc du Roi, pour 5s. de cotisation sur une maison qu'il avait vendue depuis treize mois, à M. B. Sole, fut lue, et renvoyée au comité des chemins.

LES détails suivants, tout extraordinaires qu'ils paraissent, n'ont pas été livrés à l'impression avant que nous nous soyons assurés de leur exactitude, et nous avons pour garant des faits la déclaration d'une personne présente à l'Élection de Gaspé.

ÉLECTION EXTRAORDINAIRE. DES DEUX MEMBRES DU COMTE DE GASPÉ. Mercredi le 22 Octobre le bruit circula que l'élection devait avoir lieu à Percé le 23 Octobre; mais aucune notice publique n'avait été donnée de l'endroit où devait se tenir le poll dans la dite place sus-nommée.

Le comité demanda qu'il lui soit permis de continuer son enquête sur les améliorations de la Rue Dorchester, et de n'être point forcé de faire rapport immédiatement.—Accordé. Il fut présenté un rapport du comité du feu recommandant que la compagnie de protection contre le feu pût étendre son nombre à 100.—Agréé.

M. Glackemeyer était d'opinion que le mode d'emprunt proposé par le comité était le meilleur que l'on pût adopter, puisqu'ils en étaient réduits à emprunter. En n'empruntant que de petites sommes en différents temps, et seulement lorsque la nécessité le requerrait, ce serait épargner quelque chose dans l'intérêt.

La Requête de Mr. M: Gauvin, pour remise de cotisation, est encore ajournée à huit jours. Ci suivent les noms des MEMBRES DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION CONSTITUTIONNELLE.

- List of names: Ahern, J. U., Amiot, T., Anderson, A., Ardouin, J. C. R., Black, H., Bowen, E. H., Bowen, F., Burke, W., Burnet, D., Burns, J., Cairns, R. Junr., Campbell, A., Cannon, E., Cary, T., Clapham, J. G., Clearihue, J., Coffin, W. J., Cole, B., Collard, F. J. M., Cullen, G. B., Curry, T., Davidson, H. E., Dean, J., Dival, J. J., Dyde, J., Edie, J. B., Fargues, T. M. D., Fisher, J. C. LL. D., Fisher, J., Ford, C. J., Forsyth, J. B., Fraser, D., Fraser, J. M., Gairdner, R. H., George, J., Gibb, J., Gilmour, A., Guzy, B. C. A., Hacker, F., Haddan, A., Hawkins, A., Henderson, G., Henry J., Jones, J. Junr., Kerr, J. H., Langlois, P., Leayerait, J., LeMesurier, H., Lloyd, T. W., Marsden, W. M. D., McCord, W. K., McGuire, H., McLeod, J., McNeider, J., McTavish, W., Molloy, J., Montzambert, E., Munn, J., Neilson, J., Neilson, S., Pemberton, G., Power, W., Price, W., Racey, J., Ray, M., Rickaby, J., Ross, R. P., Ryan, T., Sharples, H., Sheppard, W., Simpson, A., Strang, J., Stuart, A., Stuart, J., Symes, G. B., Symes, R., Thompson, T. H., Thornton, J., Tremain, B., Trinder, H., Voyer, J., Young, T. A.

Nous apprenons qu'on doit payer à même les premiers argens versés par la compagnie des terres, la somme de près de £3,300 au Dames Ursulines de Québec, comme compensation pour la partie de leur seigneurie de Ste. Croix, qui fut enclavée dans le township de Leeds, et depuis concédée ou vendue au bénéfice du gouvernement. Le prix fixé est 7s. 6d. par arpent.—Gazette de Québec.

ÉTATS-UNIS. —Il y a eu à Boston de funérailles extraordinaires pour l'enterrement de la sœur St. Henry; le cortège consistait en 720 filles, 592 garçons, 764 hommes, 164 femmes, 29 voitures, 2 équipages et 4 chaises. Cette vénérable sœur appartenait à la communauté des Ursulines.

—Le nombre des Journaux maintenant publiés aux États-Unis est de 1265; desquels 108 paraissent dans l'état de Massachusetts, 140 dans l'état de l'Ohio, 220 dans celui de Pensylvanie et 267 dans celui de New-York; dans le territoire de la Floride il y en a déjà 5 établis, dans le Michigan 7 et dans l'Arkansas 2. Dans l'année 1828, le nombre des feuilles publiques du pays, n'était que de 851, en 1810, il ne s'élevait qu'à 359, et en 1775, on n'en comptait seulement que 37. Ce tableau doit faire voir combien l'esprit public et l'éducation s'accroissent dans nos contrées.

[DE LA MINERVE.] M. L'ÉDITEUR, LE CANADIEN du 17 du courant, publie un Extrait d'une lettre particulière de Montréal, dans lequel tout ce qui me concerne, est tellement dénué de fondement que je crois devoir le contredire. Il y a plus que de l'absurdité à supposer qu'on aurait cherché dans mes colottes ou dans ma chemise un livre de Poll relié, de la longueur d'environ deux pieds et demi sur un pied et demi de largeur. Je déclare de plus, que si

nant les chemins d'hiver, contre tous ceux qui les enfreindront.—Agréé.

Quant à la requête de veuve Magdeleine Lortie, le comité recommande qu'un délai de six mois lui soit accordé pour le paiement de la somme quelle doit.—Agréé.

Divers quartiers ayant dépensé plus que le montant qui leur est approprié, montant en tout à £38, le comité recommande que cette somme soit prise à même le montant des £34, restant non-dépensés sur l'appropriation faite au quartier St. Jean, les dites sommes devant être portées au compte de leurs quartiers respectifs. Agréé.

Le comité demanda qu'il lui soit permis de continuer son enquête sur les améliorations de la Rue Dorchester, et de n'être point forcé de faire rapport immédiatement.—Accordé.

Il fut présenté un rapport du comité du feu recommandant que la compagnie de protection contre le feu pût étendre son nombre à 100.—Agréé.

Il fut la un rapport du comité des comptes. Le recommandant le paiement de plusieurs petits montants dus par la corporation—ce qui fut agréé.

Le comité ayant pris en considération l'état des finances du conseil et le renvoi à lui fait par icelui et considérant l'expédience d'un emprunt, le comité a obtenu du trésorier un état du revenu et des dépenses probables jusqu'au 1er avril 1835. Par cet exposé il paraît que le revenu probable jusqu'au 1er. avril sera de £1,033, y compris les fonds maintenant disponibles. La dépense jusqu'à cette date, sera de £1,716, laissant un déficit de £700. En conséquence de quoi, le comité recommande que Son Honneur le maire soit autorisé à emprunter la somme de £750, par sommes de £250, ou autrement, selon que l'occasion l'exigera; et telles sommes ne seront empruntées que lorsqu'il y aura nécessité absolue.

M. Glackemeyer était d'opinion que le mode d'emprunt proposé par le comité était le meilleur que l'on pût adopter, puisqu'ils en étaient réduits à emprunter. En n'empruntant que de petites sommes en différents temps, et seulement lorsque la nécessité le requerrait, ce serait épargner quelque chose dans l'intérêt. Il espérait que c'était la dernière fois que le conseil serait obligé d'emprunter. Le rapport fut alors agréé.

La Requête de Mr. M: Gauvin, pour remise de cotisation, est encore ajournée à huit jours.

Ci suivent les noms des MEMBRES DU COMITÉ DE L'ASSOCIATION CONSTITUTIONNELLE.

- List of names: Ahern, J. U., Amiot, T., Anderson, A., Ardouin, J. C. R., Black, H., Bowen, E. H., Bowen, F., Burke, W., Burnet, D., Burns, J., Cairns, R. Junr., Campbell, A., Cannon, E., Cary, T., Clapham, J. G., Clearihue, J., Coffin, W. J., Cole, B., Collard, F. J. M., Cullen, G. B., Curry, T., Davidson, H. E., Dean, J., Dival, J. J., Dyde, J., Edie, J. B., Fargues, T. M. D., Fisher, J. C. LL. D., Fisher, J., Ford, C. J., Forsyth, J. B., Fraser, D., Fraser, J. M., Gairdner, R. H., George, J., Gibb, J., Gilmour, A., Guzy, B. C. A., Hacker, F., Haddan, A., Hawkins, A., Henderson, G., Henry J., Jones, J. Junr., Kerr, J. H., Langlois, P., Leayerait, J., LeMesurier, H., Lloyd, T. W., Marsden, W. M. D., McCord, W. K., McGuire, H., McLeod, J., McNeider, J., McTavish, W., Molloy, J., Montzambert, E., Munn, J., Neilson, J., Neilson, S., Pemberton, G., Power, W., Price, W., Racey, J., Ray, M., Rickaby, J., Ross, R. P., Ryan, T., Sharples, H., Sheppard, W., Simpson, A., Strang, J., Stuart, A., Stuart, J., Symes, G. B., Symes, R., Thompson, T. H., Thornton, J., Tremain, B., Trinder, H., Voyer, J., Young, T. A.

Nous apprenons qu'on doit payer à même les premiers argens versés par la compagnie des terres, la somme de près de £3,300 au Dames Ursulines de Québec, comme compensation pour la partie de leur seigneurie de Ste. Croix, qui fut enclavée dans le township de Leeds, et depuis concédée ou vendue au bénéfice du gouvernement. Le prix fixé est 7s. 6d. par arpent.—Gazette de Québec.

ÉTATS-UNIS. —Il y a eu à Boston de funérailles extraordinaires pour l'enterrement de la sœur St. Henry; le cortège consistait en 720 filles, 592 garçons, 764 hommes, 164 femmes, 29 voitures, 2 équipages et 4 chaises. Cette vénérable sœur appartenait à la communauté des Ursulines.

—Le nombre des Journaux maintenant publiés aux États-Unis est de 1265; desquels 108 paraissent dans l'état de Massachusetts, 140 dans l'état de l'Ohio, 220 dans celui de Pensylvanie et 267 dans celui de New-York; dans le territoire de la Floride il y en a déjà 5 établis, dans le Michigan 7 et dans l'Arkansas 2. Dans l'année 1828, le nombre des feuilles publiques du pays, n'était que de 851, en 1810, il ne s'élevait qu'à 359, et en 1775, on n'en comptait seulement que 37. Ce tableau doit faire voir combien l'esprit public et l'éducation s'accroissent dans nos contrées.

[DE LA MINERVE.] M. L'ÉDITEUR, LE CANADIEN du 17 du courant, publie un Extrait d'une lettre particulière de Montréal, dans lequel tout ce qui me concerne, est tellement dénué de fondement que je crois devoir le contredire. Il y a plus que de l'absurdité à supposer qu'on aurait cherché dans mes colottes ou dans ma chemise un livre de Poll relié, de la longueur d'environ deux pieds et demi sur un pied et demi de largeur. Je déclare de plus, que si

l'on m'eût fait de semblables insultes, le respect que je me dois à moi-même, n'aurait donné à tout risque le courage de les repousser.

Je suis, votre, &c. &c. LOUIS GUSTAVE DE LORIMIER. Montréal, 20 Nov. 1834.

MR. L'ÉDITEUR DU CANADIEN. Je n'ai pu m'empêcher de rire d'entendre un correspondant de la vieille Gazette demander qu'à cassé les vitres chez le Juge en Chef.

Pour réponse qu'il me permette de le référer à Johnny Molloy le même individu que le Mercury a dernièrement qualifié de gentilhomme citoyen, alors celui qui signe, THE BRITISH FREEMAN trouvera que le bras du fameux orateur qui s'est dernièrement tant signalé en requérant une lancette, aux fins de s'ouvrir la veine et de répandre son sang pour la cause de Stuart, n'est pas tout-à-fait étranger aux projectiles qui ont brisé les fenêtres du Juge en Chef.

UN IRLANDAIS.

M. L'ÉDITEUR, votre information sur l'état des suffrages à la clôture du Poll dans le Comté de Saguenay n'est pas exacte. Voici la vérité.—

Table with names and numbers: Hr. Simon...1172, Dr. Tessier...838, Dr. Latérière...488. Total 1798.

23 Nov. 1834.

MARIE.

Hier matin, par Messire Grénier, Mr. Isidore Turcotte, Boulanger, à Dlle. Éléonor Romain St. Amand, tous deux de cette ville.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE DORCHESTER.

MESIEURS, Veuillez accepter mes plus sincères remerciements pour l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant de nouveau votre représentant, dans les circonstances importantes où se trouve le pays.

Soyez sûrs que je veillerai avec autant d'assiduité et de zèle qu'il me sera possible au maintien des droits du peuple en général, et à l'avancement de vos intérêts locaux en particulier. C'est avec cette assurance que je vous prie de me croire, Messieurs, votre très dévoué serviteur J. BOUFFARD.

St. Henry, 19 Nov. 1834.

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DU DISTRICT DE QUÉBEC Patron, Son Excellence le Gouverneur En chef.

Il y aura une assemblée Générale des membres de cette Société JEUDI le QUATRE DE DÉCEMBRE 1834, à TROIS heures de l'après midi, à la maison d'école, près des Glacis, faubourg St. Jean.

Par Ordre N. F. BELLEAU, Secrétaire.

Québec, 24 Novembre 1834.

BAZAAR DE LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION, SOUS LA DIRECTION DES DAMES DE QUÉBEC.

LE Public est informé que le second BAZAAR aura lieu MERCREDI le 10 et JEUDI le 11 DÉCEMBRE prochain, depuis 11 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi, à la garde-robe de la nouvelle Chambre d'Assemblée.

La moitié du produit sera pour la Société d'Éducation, et l'autre moitié pour le soutien de l'Asyle des Orphelins.

Si les d'admission 1s. 3; enfans au-dessous de 12 ans moitié prix.

Les personnes qui sont disposées à assister cet établissement de charité, en contribuant par des articles propres à être vendus, sont priées de les envoyer, avec le prix marqué, s'il est possible huit jours avant le Bazaar, aux Dames qui doivent y tenir des Tables.

Savoir: Nimes, VANFELSON, PAINCHAUD, MASSUE, BURROUGHS, ROY.

Québec, 17 Novembre 1834.

ATTENTION!!

TOUTES personnes qui prouveront qu'elle sont Neveux ou nièces ou Cousins ou Cousines Germaines de feu DAME MARIE JOSEPHTE GUENET, décédée à l'Hôpital Général de Québec, Veuve de feu M. PIERRE VOELT, fille de feu PIERRE GUENET et MARIE ANNE GODT, sont priées de se présenter chez Mre PARANT, Notaire, à Québec, pour recevoir ce qui leur a été légué par le testament de la dite Marie JOSEPHTE GUENET.

Québec, 21 Novembre 1834.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'AIGLE, DE LONDRES SUR LA VIE: CAPITAL.

Deux Millions de Livres Sterling.

ON pourra voir des Tableaux des taux et se procurer toute information nécessaire sur la manière d'assurer &c. en s'adressant à Wm. HENDERSON, Agent.

Bureau d'Assurance de Québec, 1834.

AUX SYNDICS ET MAITRES D'ÉCOLES.

LES Maîtres d'Écoles qui désireraient acquiescer la connaissance pratique du système d'Enseignement Mutuel de Lancaster, sont informés, que l'allocation parlementaire ayant été renouvelé, on peut admettre à cette fin gratis un nombre limité de personnes à l'École Britannique et Canadienne de Québec.

On donnera en même temps l'enseignement gratis à ceux de ces Instituteurs qui désireraient se perfectionner dans l'Arithmétique, la Grammaire, la Géographie, les Mathématiques, &c. &c.

S'adresser soit à la Maison d'École, faubourg St. Roch, près du Parc, soit aux soussignés.

Les Syndics d'Écoles pourront par la même voie se procurer des Maîtres capables, et les Maîtres apprendre quelques fois la vacance de quelque École.

JOS. PARANT, Vice-Président. JEFFERY HALE, Secrétaire.

Québec, 15 Août 1834.

EFFRACTION.—

Attendu que la maison de MM. ATKINSON, USORNE et Cie, rue St. Jacques, a été enfoncée ce matin entre 11 et 5 heures, et qu'il en a été enlevé un grand Coffre-fort contenant de l'argent dur, des billets et des papiers, ils offrent par le présent une récompense de CENT PIASTRES à la personne ou aux personnes qui peuvent donner des informations qui conduiront à l'appréhension et conviction des coupables.

3 Novembre 1834.

A LOUER.—

La maison No. 1 rue St. Louis. S'adresser au soussigné No. 11, rue St. Joseph, Haute Ville.

Québec, 9 Juillet 1834. C. D. PLANTÉ.

DISTRICT DE QUÉBEC, Comté de Plézet.

AVIS.—Le public est informé que les propriétés de valeur de feu MESSIRE JACQUES PANET et devant annoncées dans les papiers publics, seront criées, et adjugées, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, à la porte de l'Eglise du Plézet MARDI le NEUF DÉCEMBRE prochain, sur les DIX heures du matin, aux Conditions alors énoncées.

JEAN LOUIS BEAUBIEN. JOSEPH CECIL. St. Thomas 29 Oct. 1834. Ex. Test.

TOUTS ceux qui ont des réclamations contre la Succession du Feu Dame Veuve Simon Doucet, sont priés de les transmettre au soussigné ou à Maître Parant, Notaire; et tous ceux qui doivent à la dite Succession sont aussi requis de payer aux mêmes. JOSEPH PARANT, Exécuteur Testamentaire. Québec, 6 Octobre, 1834.

AVIS.—Les personnes qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu George Ed. Côté et devant de la Ville de Québec, décédé à St. Michel en Octobre dernier, sont priées d'envoyer leurs comptes dûment attestés, au soussigné à St. Michel, et ceux qui sont endettés envers la dite succession, sont priés pareillement de payer sans délai à Dame Hélène Dignard, épouse du défunt ou au soussigné, commis par cette dernière à la liquidation de la dite succession, ou à Mr. Henry Lappare, Etudiant en droit chez Mre. C. D. Planté, Notaire, à Québec en sa demeure rue St. Flavien, n° 14. C. DUGAL, s. r. 5 Nov. 1834. Im

M. les maîtres d'écoles et les syndics sont informés que je suis encore disposé à recevoir les procurations des écoles comme d'ordinaire et j'emploierai toute la diligence possible pour leur faire toucher leur argent. IGNACE GAGNON, Marchand, Rue St. Nicolas, à Québec. 20 Oct.

AVIS. Le Soussigné offre ses services comme Courtier et Agent. Il espère, par sa longue expérience dans les affaires, mériter une part de la faveur publique qu'il sollicite respectueusement. Son Bureau est situé dans la rue St. Sacerment, Montréal, 31 juillet 1834. Ed. CARTIER.

AVIS.—Toutes personnes endettées envers la succession de feu Hyacinthe Hardy, en son vivant, mtre. Charon de Québec, sont priées de payer immédiatement entre les mains du soussigné, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont aussi priées de les transmettre sans délai, soit au dit soussigné, à son bureau situé en la Besse-Ville, rue St. Pierre, soit à mtre. C. M. Defoy, Notaire, en son étude, situé en la Haute Ville, rue St. Joseph. VICT. HAMEL. Québec, 8 Sept. 1834. Tuteur.

AVIS Public est par le présent donné que le soussigné ayant été en due cours de loi, nommé curateur à l'absence de George Heron ci-devant de Québec, maître boucher et associé de Mr. William Grant. La dite société étant dissoute par l'absence du dit George Heron, le soussigné requiert tout ceux qui doivent à la dite société de régler leur comptes avec lui et le dit sieur William Grant conjointement, et prie ceux à qui le dit George Heron peut être endetté de filer leur comptes dûment attestés avec lui. JEROME PARÉ. Québec, 17 Oct. 1834.

AVENDRE, 60 Tonnes Rum de Demerara, fine saveur, de preuves assorties. D. VASS & Cie. Marché de la Basse-Ville. 26 Novembre, 1834.

CIERGES.—8000 lbs. de Cierges à vendre à très bas prix par les soussignés. MASSUE & BOISSEAU. Québec, 1er Août 1834.

LIVRES ET PAPETERIE. LES soussignés ont dernièrement reçu un très grand assortiment de papiers superfins, fins et communs qu'ils vendront en gros et en détail. Ils ont aussi en mains tous les livres d'Écoles Anglais, français, latins et Grec, en usage dans la Province; ainsi qu'arabes, crayons et articles de dessin. Ils ont reçu des plumes d'Hambro et de la Baie d'Hudson et communes pour les écoles. Ils feront un escompte libéral aux acheteurs en gros et aux maîtres d'écoles. THOS. CARY & Cie, Québec, au Chien d'or 8 Octobre 1834.

CHARBON, SEL, BRIQUES, &c. PLUSIEURS cargaisons de Charbon supérieur de grilles et de torges. 20,000 briques à feu, qualité supérieure. Sel de Liverpool. Vin en bouteilles. Brandy à vendre par les soussignés. HANGARAGE à louer à bonne composition. 26 Mai 1834. JAMES HAMILTON & Cie.

PEINTURES, GENÈVRE, TOILE A VOILE. Maintenant en débarquement du Frances de Londres, et du Westonsland de Hull et à vendre par le Soussigné. 100 barils peinture blanche en barils de 25 lbs., Peinture verte en tin de 14 lbs., Peinture bleue en do. do. Peinture jaune en pots de 1 lb., Meillère en pipes et barriques, Meillère Toile à Voiles blanche, numéros assortis. CHARLES E. LEVEY, 12 Mai, 1834. Rue St. Jacques.

AVENDRE chez LOUIS DELAGRAVE, No. 13 rue de la Fabrique. Grands et petits chandeliers d'autel, Ditto de banc d'œuvre, Croix de procession plaquée et de métal, Encensoirs do. do. Bénitiers do. do. Ostensoirs do. do. Ciboires do. do. Calices avec coupes d'argent, Crucifix d'ivoire de différentes grandeurs, Ditto plaqué, do. Chandeliers d'acolytes, Fonds baptismaux. Boîte à Ste. Huiles, pots à baptême, Lampes d'église de nouveau goût, &c. &c. AUSSI, Etoffes de soie brochées en or et en argent, damas violet, vert et noir, &c. &c. DE PLUS, Cloches d'église depuis 50 à 700 livres, cire blanche, huile blanc baleine, encens de France vers pour les lampes d'église, Québec, 4 Juillet 1834.